

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**RESTRICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de LUMBRES,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de voirie et de réseaux divers réalisés par l'entreprise LHOPALE TP – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cédex.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation seront interdits dans les 2 sens rue Victor Hugo de la place Jules Leriche à l'entrée des Etablissements Prudhomme du **Lundi 13 Janvier 2025 au Dimanche 23 Mars 2025**.

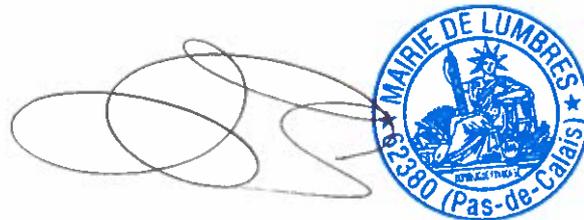
**Article 2** : Des déviations seront mises en place par les rues Victor Hugo (partie haute), François Cousin, Anatole France, Broncquart, Macaux, la RD 225 et l'Avenue Bernard Chochoy.

**Article 34** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 19 Décembre 2024

Joëlle DELRUE  
Le Maire.



Acte rendu exécutoire

le 19 DEC. 2024